

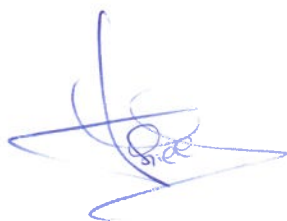
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°527, conclu le 28 septembre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°527 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir du 11 décembre 2020, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine

A blue ink signature of the mayor, consisting of several overlapping loops.

Le secrétaire communal ff,

A blue ink signature of the secretary, written in a cursive style.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°527

Références : Lot n°527
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°527 en date du 28 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°527

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 28 septembre 2020, l'adjudication publique du 28 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°528, conclu le 28 septembre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°528 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir du 11 décembre 2020, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine



Le secrétaire communal ff,





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°528

Références : Lot n°528
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°528 en date du 28 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°528


Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 28 septembre 2020, l'adjudication publique du 28 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



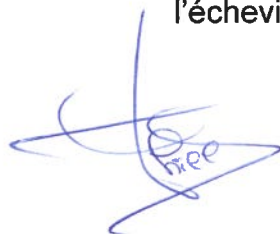
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°505, conclu le 1^{er} octobre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°505 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir du 11 décembre 2020, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. K. K.', with a circular stamp partially visible underneath.

Le secrétaire communal ff,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. K.', written over the official stamp.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°505

Références : Lot n°505
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°505 en date du 01 octobre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°505

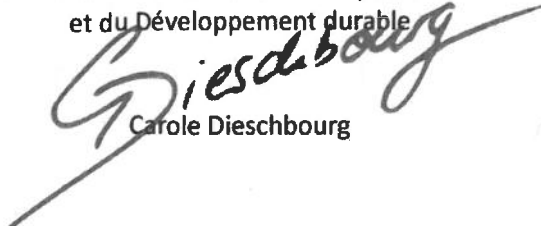
Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 01 octobre 2020, l'adjudication publique du 01 octobre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°506, conclu le 1^{er} octobre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°506 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir du 11 décembre 2020, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine



Le secrétaire communal ff,



Administration Communale
Käerjeng
G.D. de Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°506

Références : Lot n°506
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°506 en date du 01 octobre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°506

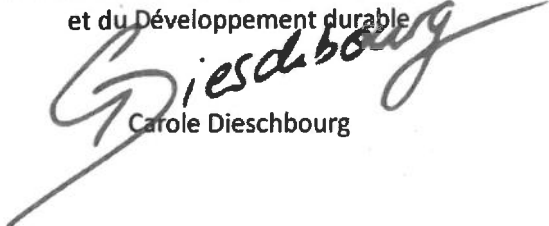
Madame, Monsieur,

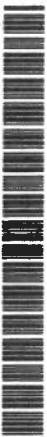
La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 01 octobre 2020, l'adjudication publique du 01 octobre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°507, conclu le 1^{er} octobre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°507 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir du 11 décembre 2020, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine

A blue ink signature, appearing to be 'B. B...', written over a circular stamp that is partially obscured.

Le secrétaire communal ff,

A blue ink signature, appearing to be 'C. B.', written over a circular stamp.
A circular official stamp with a white background and a black border. The text 'Administration Communale' is written along the top inner edge, 'Käerjeng' is in the center, and 'G.D. de Luxembourg' is written along the bottom inner edge.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°507

Références : Lot n°507
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°507 en date du 01 octobre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°507

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 01 octobre 2020, l'adjudication publique du 01 octobre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°550, conclu le 28 septembre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°550 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng à partir du 11 décembre 2020, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine



Le secrétaire communal ff,





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 17/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°550

Références : Lot n°550
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°550 en date du 28 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°550

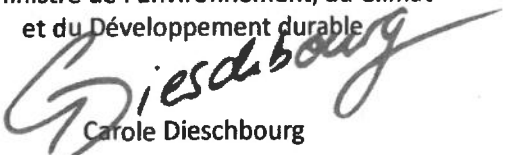
Madame, Monsieur,

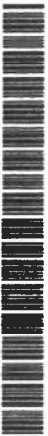
La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 28 septembre 2020, l'adjudication publique du 28 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



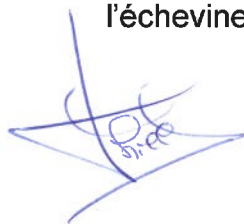
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°485, conclu le 30 septembre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°485 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng du 17 novembre 2020 au 1^{er} décembre 2020 inclus, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Reed', is written over a faint, star-shaped stamp.

Le secrétaire communal ff,

A handwritten signature in blue ink is written above a circular official stamp. The stamp contains the text 'Administration Communale', 'Käerjeng', and 'L-4901 Bascharage'.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 11/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°485

Références : Lot n°485
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°485 en date du 30 septembre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°485

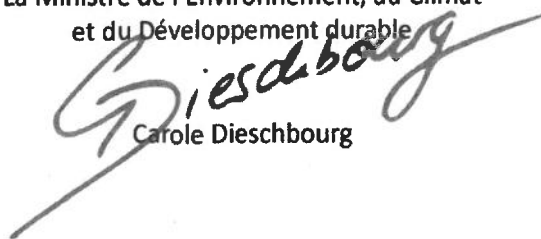
Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 30 septembre 2020, l'adjudication publique du 30 septembre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Käerjeng certifie par la présente que l'avis relatif au contrat de bail du lot n°548, conclu le 5 octobre 2020 à la suite de l'adjudication publique du lot n°548 du même jour, a été publié et affiché dans la commune de Käerjeng du 17 novembre 2020 au 1^{er} décembre 2020 inclus, et mention en sera faite dans une publication communale, conformément à l'article 4 de l'arrêté royal du 22 octobre 1842 réglant le mode de publication des lois et règlements, ainsi qu'à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Bascharage, le 28 décembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Pour le bourgmestre empêché,
l'échevine

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. B.' with a large flourish.

Le secrétaire communal ff,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. B.' with a large flourish.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 11/11/2020

Madame la Présidente ou
Monsieur le Président du
Syndicat de chasse du lot n°548

Références : Lot n°548
Dossier suivi par : CALMES Philippe
Tél. (+352) 247-86824
E-mail : philippe.calmes@mev.etat.lu

Objet : Adjudication publique du lot n°548 en date du 05 octobre 2020
Approbation du contrat de bail du lot n°548

Madame, Monsieur,

La présente pour vous informer que j'approuve le contrat de bail conclu le 05 octobre 2020, l'adjudication publique du 05 octobre 2020 ne donnant pas lieu à observations de ma part.

Contre la présente décision, un recours en réformation est ouvert devant le Tribunal administratif. Il doit être introduit sous peine de forclusion dans les quinze jours de la publication tel que prévue à l'article 36 de loi du 25 mai 2011 relative à la chasse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable


Carole Dieschbourg

